

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 22 AVRIL 2025**



☞ **Etaient présents :**

CASSARD Brigitte (BC),
DARJO Michel (MD),
DOERLER Olivier (OD),
JACOB Hervé (HJ),
LANEYRIE Jean-Marc (JML),
LEMKE-TALOTTA Mady (MLT).

☞ **Absents excusés :**

VINCENT Cédric (CV),
CHASSANDE-PATRON Alexandra (ACP) donne pouvoir à Hervé
JACOB.

☞ Assiste également au Conseil Municipal : Olivier ROMAND (OR),
Secrétaire de Mairie.

☞ **Lexique :**

CM : Conseil Municipal,

PV : Procès-verbal,

CCM : Communauté de Communes de la Matheysine,

ADS : service mutualisé de la CCM pour « l'Application du Droit des
Sols »,

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

MB : Mathieu Bondaz, agent technique communal.

Le maire, JML, ouvre la séance à 18h35, quorum atteint.

MD est nommé secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, JML accueille Madame Coraline
Saurat, Présidente de la Communauté de Communes de la
Matheysine (CCM) ainsi qu'Emmanuel Serre, Vice-président délégué
à la filière bois, forêt, sentiers de randonnée, gestion des espaces
naturels sensibles et transition écologique.

Ils sont accompagnés de Madame Anne-Lise Loup, responsable à la
CCM du service Application du droit des sols.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 AVRIL 2025

2

Cette rencontre s'effectue dans le cadre du « Projet de territoire » initié par Coraline Saurat dont les conclusions sont prévues pour la fin de l'année 2025.

Ce projet de Territoire a pour objectif de proposer aux élus actuels et futurs élus de 2026 une vision prospective du développement de La Matheysine à l'horizon d'une vingtaine d'années.

Des réflexions et études actuelles il se dégage que l'axe du Logement est primordial pour répondre aux besoins actuels et futurs des différentes couches de la population de la Matheysine.

Coraline Saurat explique que pour mener à bien le « projet de territoire », la maîtrise de l'urbanisme est fondamentale.

Actuellement de par ses statuts, la CCM n'a pas la compétence nécessaire pour mener à bien les évolutions jugées indispensables de l'habitat Matheysin.

Sur le plan juridique, l'acquisition de cette maîtrise s'obtient par l'élaboration d'un PLUI-H à savoir : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan Local de l'Habitat.

L'élaboration d'un tel document juridique, selon les exemples déjà expérimentés pour des territoires de même dimension que celui de La Matheysine, demande de cinq à sept ans de travail pour son aboutissement officiel et sa mise en application.

Il est rappelé que la CCM comprend aujourd'hui 43 communes qui devront se prononcer sur ce sujet.

Coraline Saurat donne explications et précisions sur tous les aspects d'un PLUI-H, celles-ci sont synthétisées dans le document intitulé « Rencontres communales » remis à tous les conseillers. (joint en annexe au PV).

Le coût de ce grand « chantier » s'inscrit dans une fourchette large de 1,3 million à 3,9 millions d'euros.

Chaque commune devra se prononcer sur son engagement dans cette démarche d'ici la fin de l'année 2025 sachant que des critères de blocage sont prévus par la loi : le transfert de la compétence « Urbanisme » est rejeté si au moins onze communes s'y opposent



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 22 AVRIL 2025**

représentant au moins 3789 habitants (25 % des communes représentant 20 % de la population ou l'inverse).

JML remercie vivement Coraline Saurat et ses collaborateurs pour ces informations et ce temps d'échange et leur souhaite bonne continuation pour leur périple au sein de toutes les communes de la CCM.

Le CM reprend l'ordre du jour à 19h22.

1- Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2025.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2- Etat récapitulatif des actes accomplis par le Maire sous délégation d'attribution.

Etat des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire par le conseil municipal

du 01/04/2025 au 22/04/2025

Budget principal /	Budget EAU
--------------------	------------

Type	Désignation	Etat	Dépenses Montant HT	Recettes Montant HT
Investissement			6 451 €	- €
21561	Compteurs sectoriels + Battistel	commandés	6 451 €	
Fonctionnement			2 703 €	1 862.00 €
60611	Assainissement			
60612	Electricité	Payé	812 €	
60622	Carburants	Payé	71 €	
6063x	Entretien + Matériel technique	Payé	445 €	
615x	Entretien voiries & chaudière & maintenances AGEDI	Payé	857 €	

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 22 AVRIL 2025**

4

626	Affranchissements +Orange Télécommunication	payé	112 €	
628x	Sitadel + amrf	payé	106 €	
657x	Subvention associations VVM +Rose altitude+College	Payé	300 €	
75x	Locations salle et concession	Encaissé		1 862.00 €

JML commente les informations présentées qui n'appellent pas de remarque particulière.

3- Soutien aux ALSH - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la CCM et les communes.

JML projette le projet de convention avec la CCM concernant les évolutions d'ordre budgétaire pour le service ALSH.

Il précise les trois critères qui ont conduit la réflexion :

- Consolider l'offre de services ALSH, très utile aux familles du territoire (les ALSH aident les parents à mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale, et favorisent l'épanouissement des enfants en contribuant à développer leurs compétences psychosociales).
- Améliorer l'équité territoriale
- Renforcer l'accessibilité sociale et géographique.

Il détaille également les paramètres qui entrent en ligne de compte pour la détermination de la participation de chaque commune.

La contribution de Ponsonnas sera de **1048 €** pour une année complète et de **469 €** pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2025.

La convention pluriannuelle couvre la période de 2025 à 2028.

Ayant ouï ces explications le CM approuve la Convention ALSH avec la CCM à l'unanimité.

4-Participation aux frais de fonctionnement 2024-2025 de l'Ecole Ste Thérèse à La Mure.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 22 AVRIL 2025**

5

JML rappelle la délibération du 14 octobre 2009 par laquelle le CM avait donné son accord au financement des élèves scolarisés à l'école privée dans le cycle élémentaire, en application de la loi du 13 août 2004 et en vertu de la loi « Pour une école de la confiance » rendant la scolarité obligatoire à partir de 3 ans,

Il donne lecture des courriers de l'école Sainte Thérèse, mentionnant que pour l'année 2024/2025, deux élèves sont scolarisés en maternelle et deux élèves en primaire (du CP au CM2) et que le montant individuel de la participation demandée est finalement de **1029 €** en maternelle et **546 €** en élémentaire.

Après avoir écouté cet exposé, le CM, à l'unanimité, donne son accord pour ce financement.

5- Questions diverses.

51- Financement du projet de VRD impasse du Coiro.

JML rappelle que ce projet, inscrit au BP2025, est conditionné par une participation du SIAJ à son financement à hauteur de 20 000 €.

Suite à la réponse négative du SIAJ, induite par une situation budgétaire tendue qui l'a conduit à renoncer à tout projet d'investissement pour 2025, il a été proposé que la Commune fasse au SIAJ une avance de cette somme remboursable sur une période à déterminer.

Le Service du Contrôle de la Légalité de la Préfecture, interrogé sur la faisabilité juridique de ce montage, a donné une réponse favorable sous certaines conditions juridiques et comptables pouvant toutes être remplies dans le montage proposé.

Un courrier a donc été adressé au Président du SIAJ pour présenter la proposition de la commune qui permettrait la réalisation dès 2025 du projet « Impasse du Coiro ».

Réponse en attente à ce jour.

52- l'affaire Arbres/Musard

JML relate aux Conseillers les faits suivants :

- envoi d'un courrier à M. Musard tel que décidé par le CM en date 31 mars 2025,

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 22 AVRIL 2025**

6

- appels téléphoniques : Maire/ M. Musard
- rencontre sur le terrain entre M. Musard, JML et MB agent technique.

M. Musard prend acte du rapport des experts de l'ONF mais reste constant dans son appréciation négative des éléments naturels saisonniers, conséquence de la présence des arbres bordant la voie communale.

JML propose que la Commune en reste là sachant que MB entretient régulièrement le talus situé entre la propriété de M. Musard et la voie communale. L'élagage des branches susceptibles de déborder au-dessus de la propriété Musard reste à considérer.

53 Affaissement de la RD168.

JML souligne que dans le cadre du projet du Département de la réfection du Pont de Ponsonnas prévu d'ici 2026 ou 2027, la RD 168 sera fortement sollicitée comme voie de déviation pour le trafic entre La Matheysine et le Trièves.

Actuellement, la chaussée présente des fissures en évolution constante, fait signalé aux services spécialistes du Département (service des ouvrages d'art).

Un affaissement, voire éboulement, de la chaussée au virage Aigrebise serait alors catastrophique pour les Communes de Cognet, Ponsonnas et celles du Trièves.

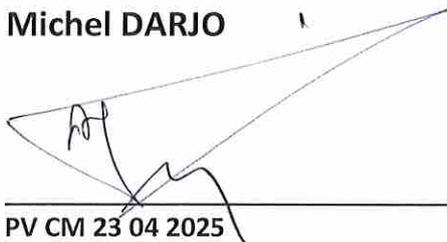
JML a fait part de ses inquiétudes à Fabien Mulyk Conseiller Départemental lors d'un échange par courriels concernant la réfection du Pont de Ponsonnas.

Réponse en attente à ce jour.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été traités, le Maire lève la séance à 20h30.

Le secrétaire de séance

Michel DARJO



Le Maire

Jean Marc LANEYRIE

